

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 42480
Numéro SIREN : 877 499 012
Nom ou dénomination : 4WD INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 156043

4WD INVEST

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 1000,0 €

13 Rue Louise 94000 Créteil

RCS CRETEIL 877499012

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 08/12/2021

Thibault LEFEBVRE,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 9 Rue des Colonnes 75002 Paris, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 13 Rue Louise 94000 Créteil à compter du 16/06/2023.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de l'activité de la société à compter du 19/06/2023.

L'activité de la Société est désormais :

- la création, l'acquisition, la prise de participation de titres de société créées ou à créer, ou la cession, de toute société ;
- toutes prestations de services en matière administratives, financières, comptables, juridiques, commerciales, informatique, de gestion ou autre au profit de toute société;
- Achat et revente de voitures, location sans chauffeur de courte durée de voitures à des particuliers et à des professionnels.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Thibault LEFEBVRE, Associé Unique